

December 16, 2010

Le 16 décembre 2010

Coram: McLachlin C.J. and Abella and
Cromwell JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella et Cromwell

BETWEEN:

ENTRE :

Canadian Human Rights Commission

Commission canadienne des droits de la
personne

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Canada Post Corporation and Public Service
Alliance of Canada

Société canadienne des postes et Alliance de
la fonction publique du Canada

Respondents

Intimées

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Federal Court of Appeal, Number A-139-08, 2010 FCA 56, dated February 22, 2010, is granted with costs in the cause. The appeal is to be heard with the appeals *Public Service Alliance of Canada v. Canada Post Corporation and Canadian Human Rights Commission* (33668) and *Public Service Alliance of Canada v. Canada Post Corporation and Canadian Human Rights Commission* (33669).

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel fédérale, numéro A-139-08, 2010 CAF 56, daté du 22 février 2010, est accordée avec dépens suivant l'issue de la cause. L'appel sera entendu avec les appels *Alliance de la fonction publique du Canada c. Société canadienne des postes et Commission canadienne des droits de la personne* (33668) et *Alliance de la fonction publique du Canada c. Société canadienne des postes et Commission canadienne des droits de la personne* (33669).

C.J.C.
J.C.C.